

à suivre : EXEMPLAIRE de vertu, de chasteté, (Acad.) l'Archétype : L'univers, selon Platon, est un EXEMPLAIRE de la divinité. (Buff.) Dieu forme à la fois tous les EXEMPLAIRES des âmes humaines. (Chateaub.)

— Objet tiré, formé à l'aide d'un type unique, ou reproduisant ce type : Un EXEMPLAIRE d'un ouvrage, d'une gravure, d'une médaille, d'une photographie. L'imprimerie multiplie indistinctement et à peu de frais les EXEMPLAIRES d'un même ouvrage. (Condorcet.) à l'individu, chacun des objets qui forment une catégorie : Un bel EXEMPLAIRE d'un genre de coquilles. Le pédroctyle était un animal d'un assez petit volume; les plus grands EXEMPLAIRES ne dépassent pas la taille du cygne. (Figuier.)

EXEMPLAIREMENT adv. (é-gzan-piè-re-man) — D'une manière exemplaire, digne de servir d'exemple : Virez EXEMPLAIREMENT. Etre châtie EXEMPLAIREMENT.

EXEMPLARITÉ s. f. (é-gzan-pi-ri-té) — rad. exemplaire. Caractère de ce qui est exemplaire, de ce qui peut servir d'exemple. ■ Peu usité.

EXEMPLE s. m. (é-gzan-pl) — lat. exemplum. L'origine de ce mot est incertaine. Plusieurs étymologistes proposent la verbe eximere, tirer hors, retirer, de sorte que exemplum serait un échantillon; mais la dérivation a fait difficulté; cependant on a cité des exemples, en latin et en grec, d'un suffixe -um, lo, qui, réuni au p de exemplum, supin de eximere, donnerait le mot. Hézière, retiré, est formé de ez, hors, et enere, prendre, recevoir, puis acheter. Ce qui peut servir ou sert de modèle, ce qui peut être ou est imité : Bon, mauvais EXEMPLE. Suivre les EXEMPLES de sa famille. Imiter les EXEMPLES de quelqu'un. Vous devez suivre les EXEMPLES de nos pères. (Boss.)

— Son corrélatif quelconque mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien. (Pasc.) Ce sergent de froides leçons démanté par un EXEMPLE continu, si ce n'est à nous faire penser que celui qui les donne se joue de notre crédulité! (J.-J. ROUSS.) Il y a dans l'EXEMPLE une puissance qui surpasse toutes les autres; sans y penser, on redresse les autres en marchant droit. (Mme Swetchine.) L'EXEMPLE est le plus éloquent des sermons. (Stobée.)

L'exemple est un dangereux leurre. LA FONTAINE.

L'exemple ne peut pas autoriser un crime. LA CHAUSSE.

La meilleure leçon est celle des exemples. LA HARE.

— Personne elle-même que l'on prend, que l'on peut prendre pour modèle : Cet écuyer est l'EXEMPLE de toute la classe. (Acad.)

Vous voyez devant vous un prince déplorable, D'un ténéraire orgueil exemple mémorable. CORNEILLE.

— Fait qui peut être allégué pour donner une idée de quelque chose, qui contient cette chose réalisée : L'histoire fournit peu d'EXEMPLES de désintéressement. S'il est un seul EXEMPLE du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien. (J.-J. ROUSS.) Il n'y a pas d'EXEMPLE qui un peuple civilisé soit retourné à l'état sauvage. (Jouffroy.) L'organisation des chemins de fer est un EXEMPLE des bienfaits de l'association libre. (E. ABOUT.)

— Sans exemple. Tout à fait extraordinaire, inouï, qu'on n'a pas encore vu : Conduite SANS EXEMPLE. Crime SANS EXEMPLE. Folie SANS EXEMPLE.

— En exemple, pour exemple, comme modèle à suivre : Écrivains surtout de parler de nous-mêmes et de nous donner pour EXEMPLE. (La Rochef.)

Vous avez votre mère en exemple à vos yeux. MOLIERE.

— D'exemple, Par l'exemple, en donnant l'exemple : Prêcher d'exemple.

— Servir d'exemple. Être pris pour exemple, être imité : Tout est perdu quand les méchants servent d'exemple et les bons de risée. (Pythagore.)

— Quelque jour les Français, si grands par leur courage, Exempts de fanatisme et de dissensions, Pourront servir en tout d'exemple aux nations. A. CARRAS.

— Effrayé et retenu les autres par le châtiement que l'on subit, le mal que l'on souffre : Que son malheur vous serve d'exemple. — Donner l'exemple, donner bon exemple, faire une action, des actions qui puissent être proposées comme modèles; montrer aux autres, par sa conduite, comment ils doivent agir : L'autorité doit toujours donner l'exemple des bons procédés. (E. de Gir.) On conseillait à Mme de Longueville, distinguée par ses vertus et sa naissance, d'aller à la cour lui donner bon exemple; « Je ne saurais, dit-elle, lui donner un meilleur exemple que de m'en éloigner. »

— Faire un exemple, Punir quelqu'un d'une façon qui apprenne aux autres à quoi ils s'exposent en continuant les mêmes fautes : Je n'ai résolu à faire un exemple.

Plus on doit épargner les hommes vertueux, Plus il faut des méchants faire un exemple affreux. CÉLÉLONS.

— Rhétor. Argumentation qui se fonde sur des exemples, des faits analogues à celui qu'on veut prouver.

— Calligr. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres : Un bel EXEMPLE d'écriture anglaise, de ronde, de cursive. Un cahier d'EXEMPLES. ■ Travail que fait l'élève d'après ce modèle : Faites votre EXEMPLE. Montrez-moi votre EXEMPLE. (Acad.)

— Loc. adv. Par exemple, on elliptiquement Exemple. Pour en citer un exemple, des exemples : Il est des peuples, les Français par exemple, chez qui la guerre est plus désirée que redoutée. Certains hommes passent leur vie à amuser les autres; EXEMPLE : les comédiens. ■ Interjectif. S'emploie pour exprimer la surprise : Ah! par exemple, je ne m'attendais pas à cela. Vous avez l'air furieux. — Moi! par exemple! pas le moins du monde. — Vous ne tenez pas sur votre fautille. (A. de Musset.)

— Loc. prép. A l'exemple de, En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par : A l'EXEMPLE des grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux. Beaucoup d'écrivains, et beaucoup d'artistes à leur EXEMPLE, passent leur vie à chercher leur nom. — Rem. Le mot exemple a été autrefois de quelques-uns le font encre féminin dans le sens de modèle d'écriture. Si quelques-uns se permettent encore longtemps et la taupie continue son raisonnement. C'est dans ce passage de Gellii qu'il faut chercher très-probablement l'origine du mot de La Fontaine, et toutes les autres conjectures ne valent rien.

— J. sur cette discussion : l'Intermédiaire, Journal des curieux (1864-1865), et M. Saint-Marc Girardin, La Fontaine et les fabulistes (t. II, p. 160).

EXEMPT, EMPTE adj. (é-gzan-an-ô) — lat. exemptus, exempti, retiré; de eximere, retirer, ôter, proprement tirer dehors; du préf. ex, et de emere. Ce dernier mot a le sens d'acheter, mais il signifie proprement prendre, recevoir. Dispensé, non assujéti : N'est exempt d'impôts, du service militaire. Et n'est exempt de la mort. (Acad.)

— Par les muses seulement L'homme est exempt de la Parque.

— MALHERBE.

— Qui n'éprouve pas, qui n'a pas, qui ne souffre pas, qui n'est pas sous une influence déterminée : Être exempt de la peste. Exempt de reproche. Être exempt de la contagion. On condamne dans les autres une passion dont on est exempt. (Mass.) Les quakers n'ont ni juges ni médecins, et ils regardent les EXEMPTES de quelques cas de maladies. (Raspail.)

— Antonymes. Assujéti, astreint, contraint, obligé, sujet, susceptible; doté, muni, nanti, plein, rempli.

EXEMPT s. m. (é-gzan — rad. exempt) — Officier qui, dans certaines compagnies de régiments, est chargé de l'administration du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : Les EXEMPTES portaient un petit drapeau de commandement. (Acad.)

— Ancien officier de police, commandant une section de police, et chargé de la police de quartier, et qui souvenait être pris parmi les exemptes de cavalerie; has officier de police en général : Être arrêté par un EXEMPT.

— Dr. canon. Clerc qui n'était point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTÉ, ÉE (é-gzan-té) part. passé du v. Exempter. Affranchi, dispensé : Sont EXEMPTÉS du service militaire les jeunes gens qui n'ont pas la taille, les aînés d'orphelins, etc. (Bousquet.) à Delivré, débarrassé : ... Des soins d'ici-bas son esprit exempté S'occupera de ciel en toute liberté.

— EXEMPTER v. a. ou tr. (é-gzan-té) — rad. exempt. Affranchir, rendre exempt; EXEMPTER quelqu'un du service militaire. Le moine d'après nous paraît toujours une raison suffisante de nous EXEMPTER de la loi. (Proudh.) à Garantir, préserver, dispenser : EXEMPTER de faire cette visite. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution que de vouloir l'EXEMPTER également de tous les maux de son espèce? (J.-J. ROUSS.)

— S'exempter v. pr. S'affranchir, se dispenser; S'EXEMPTER de remplir les devoirs de sa charge. S'EXEMPTER d'une corvée.

— Antonymes. Assujéti, astreindre, contraindre, obliger, soumettre.

EXEMPTION s. f. (é-gzan-psi-on) — lat. exemptio, de eximere, exempter). Dispense; droit, privilège ou simple fait qui exempte, qui affranchit d'une obligation ou d'un mal : Motifs d'EXEMPTION. Demander une EXEMPTION. Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'EXEMPTION des impôts que le tiers état payait seul. (Mme de Staël.) ■ Se dit particulièrement de la dispense du service militaire : La myopie, les pieds plats, le défaut de taille réglementaire, la qualité de fils unique de veuve sont des cas d'EXEMPTION.

— Bulletin, billet accordé à un élève

morphosé en taupie et lui tient le même langage, avec aussi peu de succès : — Ullyse. Eh! ma pauvre taupie, tu as fait comme l'huître : avec la forme humaine tu as perdu la raison. Veux-tu voir, là, si je dis la vérité? Considère un peu ceux qui nous vous êtes; si encore vous étiez animaux... LA TAUPÉ. Que vous manque-t-il donc? — Ullyse. Ce qui nous manque l'huître, le sens de l'ouïe, de l'odorat, et ce qui est bien important, le pouvoir de se transporter d'un lieu dans un autre; à toi, la vue, dont tu sais cependant tout le prix, puisqu'elle nous procure plus de connaissances qu'aucun autre sens.

— Loc. adv. Par exemple, on elliptiquement Exemple. Pour en citer un exemple, des exemples : Il est des peuples, les Français par exemple, chez qui la guerre est plus désirée que redoutée. Certains hommes passent leur vie à amuser les autres; EXEMPLE : les comédiens. ■ Interjectif. S'emploie pour exprimer la surprise : Ah! par exemple, je ne m'attendais pas à cela. Vous avez l'air furieux. — Moi! par exemple! pas le moins du monde. — Vous ne tenez pas sur votre fautille. (A. de Musset.)

— Loc. prép. A l'exemple de, En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par : A l'EXEMPLE des grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux. Beaucoup d'écrivains, et beaucoup d'artistes à leur EXEMPLE, passent leur vie à chercher leur nom. — Rem. Le mot exemple a été autrefois de quelques-uns le font encre féminin dans le sens de modèle d'écriture. Si quelques-uns se permettent encore longtemps et la taupie continue son raisonnement. C'est dans ce passage de Gellii qu'il faut chercher très-probablement l'origine du mot de La Fontaine, et toutes les autres conjectures ne valent rien.

— J. sur cette discussion : l'Intermédiaire, Journal des curieux (1864-1865), et M. Saint-Marc Girardin, La Fontaine et les fabulistes (t. II, p. 160).

EXEMPT, EMPTE adj. (é-gzan-an-ô) — lat. exemptus, exempti, retiré; de eximere, retirer, ôter, proprement tirer dehors; du préf. ex, et de emere. Ce dernier mot a le sens d'acheter, mais il signifie proprement prendre, recevoir. Dispensé, non assujéti : N'est exempt d'impôts, du service militaire. Et n'est exempt de la mort. (Acad.)

— Par les muses seulement L'homme est exempt de la Parque.

— MALHERBE.

— Qui n'éprouve pas, qui n'a pas, qui ne souffre pas, qui n'est pas sous une influence déterminée : Être exempt de la peste. Exempt de reproche. Être exempt de la contagion. On condamne dans les autres une passion dont on est exempt. (Mass.) Les quakers n'ont ni juges ni médecins, et ils regardent les EXEMPTES de quelques cas de maladies. (Raspail.)

— Antonymes. Assujéti, astreint, contraint, obligé, sujet, susceptible; doté, muni, nanti, plein, rempli.

EXEMPT s. m. (é-gzan — rad. exempt) — Officier qui, dans certaines compagnies de régiments, est chargé de l'administration du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : Les EXEMPTES portaient un petit drapeau de commandement. (Acad.)

— Ancien officier de police, commandant une section de police, et chargé de la police de quartier, et qui souvenait être pris parmi les exemptes de cavalerie; has officier de police en général : Être arrêté par un EXEMPT.

— Dr. canon. Clerc qui n'était point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTÉ, ÉE (é-gzan-té) part. passé du v. Exempter. Affranchi, dispensé : Sont EXEMPTÉS du service militaire les jeunes gens qui n'ont pas la taille, les aînés d'orphelins, etc. (Bousquet.) à Delivré, débarrassé : ... Des soins d'ici-bas son esprit exempté S'occupera de ciel en toute liberté.

— EXEMPTER v. a. ou tr. (é-gzan-té) — rad. exempt. Affranchir, rendre exempt; EXEMPTER quelqu'un du service militaire. Le moine d'après nous paraît toujours une raison suffisante de nous EXEMPTER de la loi. (Proudh.) à Garantir, préserver, dispenser : EXEMPTER de faire cette visite. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution que de vouloir l'EXEMPTER également de tous les maux de son espèce? (J.-J. ROUSS.)

— S'exempter v. pr. S'affranchir, se dispenser; S'EXEMPTER de remplir les devoirs de sa charge. S'EXEMPTER d'une corvée.

— Antonymes. Assujéti, astreindre, contraindre, obliger, soumettre.

EXEMPTION s. f. (é-gzan-psi-on) — lat. exemptio, de eximere, exempter). Dispense; droit, privilège ou simple fait qui exempte, qui affranchit d'une obligation ou d'un mal : Motifs d'EXEMPTION. Demander une EXEMPTION. Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'EXEMPTION des impôts que le tiers état payait seul. (Mme de Staël.) ■ Se dit particulièrement de la dispense du service militaire : La myopie, les pieds plats, le défaut de taille réglementaire, la qualité de fils unique de veuve sont des cas d'EXEMPTION.

— Bulletin, billet accordé à un élève

comme récompense, et qui peut lui servir à se racheter d'une punition ultérieure ou à obtenir une sortie. — Anc. jurispr. Exemption de procédure. Droit de récusier son juge, dans certains cas prévus par la loi. — Dr. canon. Acte par lequel le pape affranchit une église, un monastère, un territoire de la juridiction de l'évêque diocésain de son diocèse.

— Syn. Exemption, dispense, immunité. V. DISPENSE.

EXENCÉPHALE s. m. (é-gzan-sé-fa-le) — du grec, hors de, et d'encéphale. Tératol. Monstre dont l'encéphale est placé, au moins en partie, hors du crâne.

EXENCÉPHALIE s. f. (é-gzan-sé-fa-li) — rad. encéphale. Tératol. Conformation des encéphales.

EXENCÉPHALIEN, IENNE adj. (é-gzan-sé-fa-li-en, -é-ne — rad. encéphale). Tératol. Qui a rapport à l'exencéphalie ou aux encéphales; Monstre EXENCÉPHALIEN.

EXENCÉPHALIQUE adj. (é-gzan-sé-fa-li-ke — rad. encéphale). Tératol. Qui a les caractères de l'exencéphalie : Conformation EXENCÉPHALIQUE.

EXENTÉRIQUE s. f. (é-gzan-té-ri-ke) — du préf. ex, et de entéris. Pathol. Inflammation du péritoine, qui entoure les intestins.

EXÉQUATUR s. m. (é-gzè-koua-tur) — mot lat., troisième personne singulière du subjonctif présent du verbe exsequi, exécuter, proprement poursuivre jusqu'au bout, qui est formé de ex, hors, et sequi, suivre). Prats. Ordre ou permission d'exécuter : Signer des EXÉQUATUR. ■ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. ■ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.

— Diplom. Autorisation accordée à l'agent d'un gouvernement étranger d'exercer ses fonctions dans le pays où son gouvernement l'a envoyé; Accorder, délivrer, refuser l'exécutif à un consul.

EXERCÉ, ÉE (é-gzè-sé) part. passé du v. Exercer. Soumis à des exercices; dressé, formé; devenu habile par l'exercice : Soldats EXERCÉS. Cheval, ail EXERCÉ. Oreille, main EXERCÉE. Quelqu'un a pensé pensera toujours, et entendement une fois EXERCÉ à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. ROUSS.) Le toucher est peut-être le sens le plus imparfait, quoiqu'il soit un des plus EXERCÉS. (Mme Monmarçon.)

— Pratiques de dévotion : EXERCICES spirituels. Remplir fidèlement tous ses EXERCICES. ■ Se dit particulièrement de certaines pratiques propres à quelques communautés; Faire les EXERCICES de dix jours. (Acad.)

— Action d'exercer un art, un métier, une profession : EXERCICE de son industrie lui était défendu. ■ Action de remplir des fonctions, une charge, un emploi : Mourir dans l'exercice de sa charge. Honorer à l'exercice de ses fonctions. ■ Fonctions que l'on remplit à son tour : C'est son année d'exercice. (Acad.) ■ Action de faire, d'accomplir, de pratiquer : L'EXERCICE de toutes les vertus. Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit. (St-Yves.) ■ Exercice par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

— Pratiqué, mis en usage, en exercice : La bienfaisance EXERCICÉ sur tout un peuple rapproche l'homme de la divinité. (Marmontel.) La censure est la colonie en monopole EXERCICÉ par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

EXERCICE v. a. ou tr. (é-gzè-sé) — lat. exercere, proprement tirer de, déployer, libérer; de ex, hors, et arcer, contenir, cloigner, protéger. Prend une cédille sous le d devant a et o : exercé, nous exercérons. Former, dresser, soumettre à des exercices; rendre habile ou développer par des exercices : EXERCER son soldat. EXERCER un cheval. EXERCER ses soins, son esprit. EXERCER sa mémoire. N'exerciez pas seulement les forces, EXERCIEZ encore tous les sens les dirigent. (J.-J. ROUSS.)

— Mettre en usage, employer, appliquer; EXERCER sa plume, sa verve, sa malice. Les peuples connus EXERCICÉNT leurs talents à Rome. (Voltaire.) Mettre à l'épreuve, donner de l'exercice à, donner lieu d'exercer à, Ce texte EXERCICÉ votre sagacité. Comme nous EXERCICÉ la patience! Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver et pour EXERCICÉ notre vertu. (La Bruy.)

Tous les dévants humains nous donnent, dans la vie, Les moyens d'exercer notre philosophie.

— Pratiquer, faire, appliquer, produire; EXERCER un état. EXERCER un culte. EXERCER la bienfaisance, la clémence, la charité. EXERCER l'hospitalité. EXERCER des brigandages. EXERCER une forte pression, une puissante attraction. EXERCER une active surveillance. EXERCER un grand ascendant. EXERCER son droit. Il ne faut ni art ni science pour EXERCER la tyrannie. (La Bruy.) Si la vertu devait être dommageable à qui l'exercice, l'expérience en aurait fait justice. (E. SOUVET.) ■ Remplir, exécuter, en parlant des obligations attachées à un emploi; EXERCER la fonction de maire. EXERCER sa charge. La France EXERCICÉ sur l'Europe une véritable magistrature. (J. de Maistre.)

— Absol. Se livrer à l'exercice de sa profession ou de ses fonctions : Cet avocat EXERCICÉ maintenant à Rouen. Ce médecin n'exercicé plus. (Acad.)

— Pratiq. Agir en vertu de : EXERCER les droits de son débiteur.

EXERCER v. pr. Être exercé, pratiqué, exercé; Nulle volonté, soit l'homme, soit l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de l'individu sur la société, ne doit s'exercer contre la justice et la raison. (Guzot.) La justice de Dieu ne s'exercicé pas toujours d'une façon visible, mais elle s'exercicé sûrement. (L. Jourdan.)

— Fin. Perception et emploi des revenus publics conformément au budget voté annuellement par les chambres : L'EXERCICE

de l'exercice de 1864 à 1865. Régler l'exercice de l'année. ■ Visite faite par les agents de la rigie chez les détenteurs de boissons, pour assurer la perception des droits; Plusieurs villes demandent la suppression de l'exercice. (Acad.) On se plaint surtout, et avec raison, de l'infidélité avec laquelle les commis des aides font leurs EXERCICES. (Vauban.)

— Mus. Recueil de traits destinés à l'étude du chant ou des instruments : EXERCICES de piano. Étudier, travailler ses EXERCICES. EXERCICÉ par le doigté. EXERCICES pour ténor.

— Antonymes. Inaction, repos.

— Encycl. Méd. et physiol. L'heureuse influence de l'exercice sur la santé est incontestable. « Combien d'hystériques, de mélancoliques, d'érotomanes, n'ont-ils pas dû leur guérison à un genre de vie très-actif qu'on leur a obligé de suivre ou que la fortune les forçait d'adopter! » (Rostan.) Mais, pour être efficaces, les exercices doivent reconnaître certaines règles que nous allons exposer : 1° Les exercices doivent être faits avant le repas et non après. Avant le repas, ils excitent l'appétit; après le repas, ils peuvent entraver la digestion.

2° Tout exercice, s'il a déterminé une abondante transpiration, sera suivi d'une friction sèche. Cette friction entretient l'état de la peau et évite tout refroidissement.

3° L'exercice doit se faire en un lieu pur et sec.

4° Il sera gradué selon les forces du sujet et devra jamais provoquer de lassitude extrême.

5° Les exercices doivent être moins longs et moins actifs dans les pays chauds et dans l'été que dans les pays froids et dans l'hiver.

6° On choisira les exercices appropriés au but qu'on veut atteindre. Les exercices les plus suivis sont ceux de la marche, des exercices orthographiques, lexicologiques, EXERCICES de calcul.

— Pratiques de dévotion : EXERCICES spirituels. Remplir fidèlement tous ses EXERCICES. ■ Se dit particulièrement de certaines pratiques propres à quelques communautés; Faire les EXERCICES de dix jours. (Acad.)

— Action d'exercer un art, un métier, une profession : EXERCICE de son industrie lui était défendu. ■ Action de remplir des fonctions, une charge, un emploi : Mourir dans l'exercice de sa charge. Honorer à l'exercice de ses fonctions. ■ Fonctions que l'on remplit à son tour : C'est son année d'exercice. (Acad.) ■ Action de faire, d'accomplir, de pratiquer : L'EXERCICE de toutes les vertus. Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit. (St-Yves.) ■ Exercice par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

— Pratiqué, mis en usage, en exercice : La bienfaisance EXERCICÉ sur tout un peuple rapproche l'homme de la divinité. (Marmontel.) La censure est la colonie en monopole EXERCICÉ par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

EXERCICE v. a. ou tr. (é-gzè-sé) — lat. exercere, proprement tirer de, déployer, libérer; de ex, hors, et arcer, contenir, cloigner, protéger. Prend une cédille sous le d devant a et o : exercé, nous exercérons. Former, dresser, soumettre à des exercices; rendre habile ou développer par des exercices : EXERCER son soldat. EXERCER un cheval. EXERCER ses soins, son esprit. EXERCER sa mémoire. N'exerciez pas seulement les forces, EXERCIEZ encore tous les sens les dirigent. (J.-J. ROUSS.)

— Mettre en usage, employer, appliquer; EXERCER sa plume, sa verve, sa malice. Les peuples connus EXERCICÉNT leurs talents à Rome. (Voltaire.) Mettre à l'épreuve, donner de l'exercice à, donner lieu d'exercer à, Ce texte EXERCICÉ votre sagacité. Comme nous EXERCICÉ la patience! Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver et pour EXERCICÉ notre vertu. (La Bruy.)

Tous les dévants humains nous donnent, dans la vie, Les moyens d'exercer notre philosophie.

— Pratiquer, faire, appliquer, produire; EXERCER un état. EXERCER un culte. EXERCER la bienfaisance, la clémence, la charité. EXERCER l'hospitalité. EXERCER des brigandages. EXERCER une forte pression, une puissante attraction. EXERCER une active surveillance. EXERCER un grand ascendant. EXERCER son droit. Il ne faut ni art ni science pour EXERCER la tyrannie. (La Bruy.) Si la vertu devait être dommageable à qui l'exercice, l'expérience en aurait fait justice. (E. SOUVET.) ■ Remplir, exécuter, en parlant des obligations attachées à un emploi; EXERCER la fonction de maire. EXERCER sa charge. La France EXERCICÉ sur l'Europe une véritable magistrature. (J. de Maistre.)

— Absol. Se livrer à l'exercice de sa profession ou de ses fonctions : Cet avocat EXERCICÉ maintenant à Rouen. Ce médecin n'exercicé plus. (Acad.)

— Pratiq. Agir en vertu de : EXERCER les droits de son débiteur.

EXERCICE v. pr. Être exercé, pratiqué, exercé; Nulle volonté, soit l'homme, soit l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de l'individu sur la société, ne doit s'exercer contre la justice et la raison. (Guzot.) La justice de Dieu ne s'exercicé pas toujours d'une façon visible, mais elle s'exercicé sûrement. (L. Jourdan.)

— Fin. Perception et emploi des revenus publics conformément au budget voté annuellement par les chambres : L'EXERCICE

de l'exercice de 1864 à 1865. Régler l'exercice de l'année. ■ Visite faite par les agents de la rigie chez les détenteurs de boissons, pour assurer la perception des droits; Plusieurs villes demandent la suppression de l'exercice. (Acad.) On se plaint surtout, et avec raison, de l'infidélité avec laquelle les commis des aides font leurs EXERCICES. (Vauban.)

— Antonymes. Inaction, repos.

— Encycl. Méd. et physiol. L'heureuse influence de l'exercice sur la santé est incontestable. « Combien d'hystériques, de mélancoliques, d'érotomanes, n'ont-ils pas dû leur guérison à un genre de vie très-actif qu'on leur a obligé de suivre ou que la fortune les forçait d'adopter! » (Rostan.) Mais, pour être efficaces, les exercices doivent reconnaître certaines règles que nous allons exposer : 1° Les exercices doivent être faits avant le repas et non après. Avant le repas, ils excitent l'appétit; après le repas, ils peuvent entraver la digestion.

2° Tout exercice, s'il a déterminé une abondante transpiration, sera suivi d'une friction sèche. Cette friction entretient l'état de la peau et évite tout refroidissement.

3° L'exercice doit se faire en un lieu pur et sec.

4° Il sera gradué selon les forces du sujet et devra jamais provoquer de lassitude extrême.

5° Les exercices doivent être moins longs et moins actifs dans les pays chauds et dans l'été que dans les pays froids et dans l'hiver.

6° On choisira les exercices appropriés au but qu'on veut atteindre. Les exercices les plus suivis sont ceux de la marche, des exercices orthographiques, lexicologiques, EXERCICES de calcul.

— Pratiques de dévotion : EXERCICES spirituels. Remplir fidèlement tous ses EXERCICES. ■ Se dit particulièrement de certaines pratiques propres à quelques communautés; Faire les EXERCICES de dix jours. (Acad.)

— Action d'exercer un art, un métier, une profession : EXERCICE de son industrie lui était défendu. ■ Action de remplir des fonctions, une charge, un emploi : Mourir dans l'exercice de sa charge. Honorer à l'exercice de ses fonctions. ■ Fonctions que l'on remplit à son tour : C'est son année d'exercice. (Acad.) ■ Action de faire, d'accomplir, de pratiquer : L'EXERCICE de toutes les vertus. Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit. (St-Yves.) ■ Exercice par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

— Pratiqué, mis en usage, en exercice : La bienfaisance EXERCICÉ sur tout un peuple rapproche l'homme de la divinité. (Marmontel.) La censure est la colonie en monopole EXERCICÉ par la bassesse au profit du pouvoir. (E. CONS.)

EXERCICE v. a. ou tr. (é-gzè-sé) — lat. exercere, proprement tirer de, déployer, libérer; de ex, hors, et arcer, contenir, cloigner, protéger. Prend une cédille sous le d devant a et o : exercé, nous exercérons. Former, dresser, soumettre à des exercices; rendre habile ou développer par des exercices : EXERCER son soldat. EXERCER un cheval. EXERCER ses soins, son esprit. EXERCER sa mémoire. N'exerciez pas seulement les forces, EXERCIEZ encore tous les sens les dirigent. (J.-J. ROUSS.)

— Mettre en usage, employer, appliquer; EXERCER sa plume, sa verve, sa malice. Les peuples connus EXERCICÉNT leurs talents à Rome. (Voltaire.) Mettre à l'épreuve, donner de l'exercice à, donner lieu d'exercer à, Ce texte EXERCICÉ votre sagacité. Comme nous EXERCICÉ la patience! Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver et pour EXERCICÉ notre vertu. (La Bruy.)

Tous les dévants humains nous donnent, dans la vie, Les moyens d'exercer notre philosophie.

— Pratiquer, faire, appliquer, produire; EXERCER un état. EXERCER un culte. EXERCER la bienfaisance, la clémence, la charité. EXERCER l'hospitalité. EXERCER des brigandages. EXERCER une forte pression, une puissante attraction. EXERCER une active surveillance. EXERCER un grand ascendant. EXERCER son droit. Il ne faut ni art ni science pour EXERCER la tyrannie. (La Bruy.) Si la vertu devait être dommageable à qui l'exercice, l'expérience en aurait fait justice. (E. SOUVET.) ■ Remplir, exécuter, en parlant des obligations attachées à un emploi; EXERCER la fonction de maire. EXERCER sa charge. La France EXERCICÉ sur l'Europe une véritable magistrature. (J. de Maistre.)

— Absol. Se livrer à l'exercice de sa profession ou de ses fonctions : Cet avocat EXERCICÉ maintenant à Rouen. Ce médecin n'exercicé plus. (Acad.)

— Pratiq. Agir en vertu de : EXERCER les droits de son débiteur.

EXERCICE v. pr. Être exercé, pratiqué, exercé; Nulle volonté, soit l'homme, soit l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de l'individu sur la société, ne doit s'exercer contre la justice et la raison. (G



